

LES EFFETS PERSONNELS

A votre première visite, nous vous demandons de récupérer les effets personnels (habits et objets de valeur) dont le patient n'aura aucun besoin pendant son séjour dans le service. Toutefois, afin de personnaliser les soins, vous pouvez apporter le nécessaire de toilette (eau de toilette, savon,...), photos, lettres, musique.

LES CERTIFICATS MÉDICAUX

Les bulletins d'hospitalisation ou de situation sont fournis par le bureau des entrées (niveau 0, hall d'entrée de l'hôpital).

Les certificats sont à demander aux secrétaires du service qui se tiennent également à votre disposition pour toutes les formalités administratives.

LES SERVICES DU CULTE

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel à un ministre du culte catholique, protestant, musulman ou israélite.

LE LEXIQUE

Pour mieux vous aider à comprendre les termes spécifiques utilisés quotidiennement :

- . **Le respirateur** est un appareil permettant la respiration artificielle
- . **L'intubation** est la mise en place d'une sonde dans la trachée du patient anesthésié afin de le relier au respirateur
- . **La sédation** est l'administration de médicaments assurant un sommeil profond, un confort physique et moral. Elle a pour propriétés d'éviter la douleur et de permettre au patient de mieux respirer avec le respirateur sans être agité.
- . **Le scope** est un ordinateur qui surveille en permanence les paramètres vitaux du patient (oxygène, tension, rythme cardiaque) et qui alerte les soignants en cas d'anomalie.
- . **Le cathéter** est un tuyau en plastique placé dans une grosse veine qui permet d'apporter rapidement des médicaments sous forme de perfusion et d'injection.
- . **L'infection nosocomiale** est une infection acquise à l'hôpital. Elle atteint tout particulièrement les malades fragiles et qui sont porteurs de sondes et de cathéters.

PRECISIONS

En réanimation, les soins justifient que les patients soient nus, mais leur intimité reste préservée.

Même si le patient dort, vous pouvez le toucher et lui parler.

N'hésitez pas à demander plus d'informations aux infirmières(ers) et aides-soignantes.

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE BESANCON

Hôpital Jean Minjot
3, Boulevard Fleming
25030 BESANCON cedex
Tél. 03 81 66 81 66

LIVRET D'ACCUEIL DES FAMILLES RÉANIMATION CHIRURGICALE

L'équipe du service :

Chef de service : Pr Emmanuel SAMAIN

PU - PH : Pr Sébastien PILI-FLOURY

PHU : Dr Guillaume BESCH

Chef de Clinique : Dr Jonathan PAILLOT

Praticiens Hospitaliers : Dr Gilles BLASCO

Dr Yannick BRUNIN

Dr Laurent CARTERON

Dr Charles CLEMENT

Dr Marc GINET

Un cadre infirmier : Amina KROUK

Infirmières et infirmiers

Aides soignantes et aides soignants

Agents de services hospitaliers

Masseur-kinésithérapeutes

Secrétaires médicales : Isabelle JACQUOT

Mylène MASSON

Une psychologue : Karine LAIGRE

Le service est composé de 20 lits répartis en 3 unités :

Unité A : 03.81.66.84.36 - **Unité B** : 03.81.66.81.14

Unité C : 03.81.66.81.72

Secrétariat : 03.81.66.81.30



Madame, Monsieur,

Votre proche est hospitalisé en Réanimation Chirurgicale.
L'équipe soignante fait tout son possible, 24 heures sur 24, pour que sa situation s'améliore.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous, par l'équipe de réanimation.
Il a pour but de vous aider à comprendre l'environnement dans lequel votre proche est soigné.

Pour nous aider dans les soins que nous donnons, nous vous demandons de respecter les règles suivantes :

LES NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

- . Le secret médical et le respect de la personne soignée obligent à réglementer la communication de tous renseignements par téléphone.
- . Ces informations téléphoniques ne peuvent remplacer l'entrevue avec le médecin.
- . Nous souhaitons qu'une personne référente, désignée par la famille, soit l'interlocutrice des médecins. Seule cette personne pourra prendre des nouvelles par téléphone, 24 heures sur 24.
- . Nous vous demandons d'éviter de téléphoner entre 7h30 et 9h30, temps de la toilette.
- . La personne référente pourra avoir des renseignements sur l'état de santé de son proche par téléphone ou lors de sa visite, auprès d'un médecin du service entre 15h30 et 18h00.
- . Vous pouvez également prendre rendez-vous :
Auprès du Professeur Emmanuel SAMAIN, chef de service
Auprès du chirurgien qui a opéré votre proche.
- . Votre médecin traitant pourra être informé par un médecin du service de l'état de santé du patient.

LES VISITES

- . Les visites sont nécessairement limitées en réanimation à 3 personnes maximum par tranche horaire.
- . Vous pouvez donc vous rendre auprès de votre proche tous les jours aux deux tranches horaires suivantes : 15h30 - 18h00 et 19h30 - 20h30.
- . Votre présence pourra être limitée selon son état de fatigue.
- . Les enfants de moins de 15 ans seront acceptés après entretien et accompagnement de la psychologue du service.
- . Lors de votre venue, veuillez appuyer sur le bouton de l'unité (A, B ou C) où est hospitalisé le patient. Il vous sera demandé votre identité et celle de votre proche, l'ouverture automatique des portes vous permettra alors de patienter en salle d'accueil. L'activité du service peut engendrer une attente : un module de présence situé dans le sas vous indiquera si un soin est en cours.
- . Le port de la blouse est obligatoire.
- . Si vous êtes enrhumé, veuillez mettre un masque.
- . Veuillez vous laver soigneusement les mains en entrant et en sortant de la chambre.
- . Pour des raisons d'hygiène, n'apportez ni fleur, ni plante, ni peluche.
- . Dans certaines circonstances, des précautions d'asepsie supplémentaires doivent être prises. Celles-ci vous seront expliquées par l'infirmier(e) lors de votre accueil.
- . Des nouvelles vous seront données et vous pourrez rencontrer le médecin au cours de la première tranche horaire de visite (15h30 - 18h00).

LA PSYCHOLOGUE

La psychologue du service est à votre disposition les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h15.

La recherche clinique dans le service

Le service de Réanimation Chirurgicale du CHRU de Besançon est un service qui du fait de son statut universitaire, à vocation à développer une activité de recherche clinique. En ce sens le service est à l'origine ou participe à des études cliniques locales, nationales ou internationales. Ces études ont pour but de mieux comprendre les pathologies des patients hospitalisés en réanimation ou d'améliorer leur prise en charge.

Toutes les études cliniques qui se déroulent dans le service respectent les règles qui encadrent l'activité de recherche clinique en France. Elles ont toutes reçues l'approbation d'un comité indépendant de protection des personnes (CCP) qui garantit le caractère éthique de l'étude. Si la recherche porte sur un médicament ou un dispositif médical, l'autorisation de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament (ANSM) a été systématiquement obtenue. Enfin la confidentialité des données concernant les patients inclus dans ces études est également contrôlée par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Certaines études sont dites "observationnelles" c'est-à-dire qu'elles ne modifient pas la prise en charge habituelle du patient. Seules les données (cliniques, biologiques, etc...) concernant la prise en charge sont recueillies de façon anonyme et pourront être analysées dans le but d'améliorer la connaissance scientifique. Si vous êtes opposé à ce que les données médicales de votre proche soient utilisées dans le but d'effectuer un travail de recherche, un formulaire d'opposition à compléter est disponible au secrétariat.

Certaines études sont dites "interventionnelles" car elle proposent l'évaluation d'un nouveau médicament, d'une nouvelle durée de traitement ou d'une nouvelle technique.

Si la pathologie qui a conduit votre proche à être hospitalisé dans le service correspondant à l'une des études interventionnelles en cours, l'équipe médicale peut proposer sa participation à l'étude. Le cas le plus simple est celui où la situation médicale de votre proche lui permet d'être directement informé par l'équipe médicale de la nature de l'étude et de donner son consentement. Dans certains cas, votre proche peut ne pas être capable d'exprimer son consentement. Dans ce cas, l'équipe médicale informe et recherche le consentement de la famille ou de la personne de confiance désignée par le patient.

Enfin en cas d'urgence, le patient peut être inclus directement par l'équipe médicale (procédure d'urgence). Dans tous les cas, le consentement de votre proche sera recherché dès qu'il sera en capacité de l'exprimer. Enfin, le retrait du consentement de votre proche est possible à tout moment de l'étude.

Le refus de participation ou le retrait du consentement n'aura aucune incidence sur la qualité des soins délivrés. Dans tous les cas le suivi médical sera assuré par les médecins du service.

L'équipe médicale est bien sur à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la recherche clinique dans le service de réanimation chirurgicale.

La recherche clinique dans le service

Le service de Réanimation Chirurgicale du CHRU de Besançon est un service qui du fait de son statut universitaire, à vocation à développer une activité de recherche clinique. En ce sens le service est à l'origine ou participe à des études cliniques locales, nationales ou internationales. Ces études ont pour but de mieux comprendre les pathologies des patients hospitalisés en réanimation ou d'améliorer leur prise en charge.

Toutes les études cliniques qui se déroulent dans le service respectent les règles qui encadrent l'activité de recherche clinique en France. Elles ont toutes reçues l'approbation d'un comité indépendant de protection des personnes (CCP) qui garantit le caractère éthique de l'étude. Si la recherche porte sur un médicament ou un dispositif médical, l'autorisation de l'Agence Nationale de la Sécurité du Médicament (ANSM) a été systématiquement obtenue. Enfin la confidentialité des données concernant les patients inclus dans ces études est également contrôlée par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Certaines études sont dites "observationnelles" c'est-à-dire qu'elles ne modifient pas la prise en charge habituelle du patient. Seules les données (cliniques, biologiques, etc...) concernant la prise en charge sont recueillies de façon anonyme et pourront être analysées dans le but d'améliorer la connaissance scientifique. Si vous êtes opposé à ce que les données médicales de votre proche soient utilisées dans le but d'effectuer un travail de recherche, un formulaire d'opposition à compléter est disponible au secrétariat.

Certaines études sont dites "interventionnelles" car elle proposent l'évaluation d'un nouveau médicament, d'une nouvelle durée de traitement ou d'une nouvelle technique.

Si la pathologie qui a conduit votre proche à être hospitalisé dans le service correspondant à l'une des études interventionnelles en cours, l'équipe médicale peut proposer sa participation à l'étude. Le cas le plus simple est celui où la situation médicale de votre proche lui permet d'être directement informé par l'équipe médicale de la nature de l'étude et de donner son consentement. Dans certains cas, votre proche peut ne pas être capable d'exprimer son consentement. Dans ce cas, l'équipe médicale informe et recherche le consentement de la famille ou de la personne de confiance désignée par le patient.

Enfin en cas d'urgence, le patient peut être inclus directement par l'équipe médicale (procédure d'urgence). Dans tous les cas, le consentement de votre proche sera recherché dès qu'il sera en capacité de l'exprimer. Enfin, le retrait du consentement de votre proche est possible à tout moment de l'étude.

Le refus de participation ou le retrait du consentement n'aura aucune incidence sur la qualité des soins délivrés. Dans tous les cas le suivi médical sera assuré par les médecins du service.

L'équipe médicale est bien sur à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la recherche clinique dans le service de réanimation chirurgicale.